



Monsieur Franck VON LENNEP  
Président du Comité de Suivi des Retraites  
32, rue de Babylone  
75007 Paris

Paris, le 22 juillet 2025

Monsieur le Président,

Notre Confédération, forte de plus d'un million d'adhérents, prône depuis de nombreuses années l'avènement d'un système universel de retraite ; elle suit avec beaucoup d'attention les avis annuels donnés par votre Comité, notamment le douzième qui vient d'être rendu à la date prévue.

Dans cet avis, le CSR formule quelques recommandations pour ramener le système à l'équilibre.

- 1 – Ne pas revenir sur les cibles d'âge et de durée de la réforme de 2023,
  - 2 – Ne pas proposer de hausse de cotisation d'assurance vieillesse (base et complémentaire), car le décret du 20 juin 2014 fixe un plafond déjà atteint de 28 %,
  - 3 – Eu égard au niveau de vie des retraités élevé en comparaison européenne et à l'épargne des retraités en augmentation depuis 2019, une sous-indexation cumulée des pensions versées par les régimes de base de l'ordre de 2 % ou un peu supérieure au cours de cinq prochaines années permettrait de ramener le système à l'équilibre en 2030 ! Au-delà de cette année, la sous-indexation ne pourrait et ne devrait pas à elle seule assurer l'équilibre du système de retraite !
  - 4 – Le CSR formulera dans son avis 2026 des propositions pour renforcer les leviers de pilotage du système de retraite portant sur les âges effectifs de départ mais aussi sur les taux de remplacement !
  - 5 – Le CSR semble enfin désapprouver certaines dispositions fiscales défavorables aux retraités (IRPP, hausse CSG), car même si ces recettes devaient être affectées aux régimes de retraite, leurs transferts affecteraient à terme la lisibilité et le pilotage du système !
- La CFR prend note de ces recommandations et souhaite élargir votre réflexion.

En effet, au-delà de ces premières considérations, sait-on que seuls les régimes de retraite à prestations définies sont déficitaires avec leur particularité : l'assiette de calcul de la pension de retraite qui sera servie ne repose pas sur les cotisations payées mais sur un calcul complexe de pourcentage des revenus perçus, ignoré de la grande majorité des actifs, ceci quel que soit le secteur dont il relève, privé ou public ; alors que les régimes à cotisations définies sont, a minima, équilibrés : l'assiette de calcul de la pension de retraite qui sera servie repose uniquement sur les cotisations payées comme, par exemple, le régime complémentaire Agirc-Arrco.

Ce sujet est quasiment absent des discussions sur l'équilibre de nos systèmes de retraite alors que la résorption des déficits devrait être la préoccupation principale de tout un chacun afin de ne pas reporter sur les générations futures le poids des errements auquel il consent volontairement ou pas !

Dans sa conférence de presse du 26 juin dernier, le Premier ministre a évoqué une évolution de la gouvernance de nos régimes de retraite comme sixième objectif d'intérêt général du Gouvernement à l'ouverture de la séquence inédite de démocratie sociale dite « Conclave sur les retraites » ; il a pris en exemple la gestion des retraites complémentaires de l'Agirc-Arrco sous l'égide des partenaires sociaux sans préciser que la seule gouvernance ne peut être le seul facteur permettant d'équilibrer la gestion d'un régime de retraite.

Conforter notre système de retraite par répartition auquel les Français sont attachés nécessite de dépasser les ajustements paramétriques auxquels se livrent les gouvernements successifs.

Le recul à 64 ans de l'âge légal de la retraite, la désindexation que certains envisagent sont autant de chiffons rouges qui suscitent de fortes réactions sans apporter de solution pérenne aux déséquilibres du système.

Le temps est donc venu d'imaginer un système qui permettrait de prendre en compte la réalité des carrières individuelles et de permettre à chacun de prendre la décision qui est adaptée à sa situation. Chacun a eu un parcours de vie différent, a eu une durée et un niveau de cotisations différents. Chacun doit pouvoir prendre la décision qui lui convient le mieux. C'est ce que permettrait un système de retraite à points fonctionnant selon des modalités similaires à celles de l'Agirc-Arrco. Un système de retraite universel, qui viendrait se substituer aux 42 régimes existants, pourrait en être le socle.

Notre Confédération s'est depuis longtemps prononcée pour l'instauration d'un régime universel, hélas abandonné lors de la réforme des retraites de 2019 ; elle souhaite enfin que soit pris en compte sa proposition d'une harmonisation du calcul des pensions à servir.

En espérant que vous voudrez bien prendre en considération notre point de vue, nous vous prions, Monsieur le Président, de croire à l'assurance de notre haute considération.

Le Président  
Pierre ERBS

